

Comité Belge d'Aide Aux Réfugiés

Rue Defacqz 1 boîte 10

1000 Bruxelles

info@cbar-bchv.be

COMPTE-RENDU DE LA REUNION CONTACT

DU 12 DECEMBRE 2006

Présents

Mmes: Casteleyn (Service fédéral de Médiation), De Clynsen (CIRE), Henkinbrant (CBAR), Houben (VwV), Lejeune (Centre pour l'Egalité des Chances), Maes (CBAR), Vandekerckhove (Rode Kruis), Vanderhaegen (PSC), Vastmans (MSF), Visée (SS)

MM: Bienfait (CGRA), Beys (Caritas International), Geysen (Office des Etrangers), Halimi (OIM), Huys (CPRR), Peltzer (JRS), Perrouty (Ligue des Droits de l'Homme), Pleysier (FEDASIL), Schrauben (Croix-Rouge), Somers (VMC), Vinikas (CBAR), Westerveen (UNHCR)

Ouverture de la réunion et approbation du compte rendu de la réunion du 10 octobre 2006

Monsieur Vinikas ouvre la réunion à 9h45.

Monsieur Bienfait fait un rappel des corrections qu'il a apportées par mail au PV de la précédente réunion.

Le PV de la réunion du 14 novembre 2006 est approuvé suite à la modification suivante :

Paragraphe 37 : Monsieur Halimi signale que le fonds pour le programme IANA est géré à partir de Bruxelles.

Communication de l'Office des Etrangers (Monsieur Geysen)

1. 1.082 demandes d'asile ont été introduites au cours du mois de novembre 2006, ce qui signifie en moyenne 53,7 demandes par jour ouvrable. Cela représente une légère augmentation en comparaison avec octobre 2006 (0,2 demande de plus par jour ouvrable) mais toujours une diminution en comparaison avec novembre 2005 (276 demandes de moins au total). 1.020 demandes ont été introduites sur le territoire, 31 en centres fermés et 31 à la frontière.

2. Les principales nationalités représentées sont : la Russie (155) la Serbie-Monténégro (110) l'Irak (89), le Congo (64), l'Iran (58), la Guinée (39), le Cameroun (37), le Rwanda (31), la Somalie (31) et la Géorgie (29).

3. En novembre 2006, 3.263 demandes multiples ont été introduites (une baisse par rapport à octobre 2006) principalement par des demandeurs originaires de Serbie-Monténégro (42), d'Irak (37), de Russie (32), de Somalie (28), de Slovaquie (14) et d'Irak (14).

4. Au mois de novembre 2006, 1.066 décisions ont été prises, réparties comme suit : 158 décisions de recevabilité, 87 décisions de reprise dans le cadre de la Convention de Dublin (25 et 26 quater), 140 refus de prise en considération d'une nouvelle demande (13 quater) et 638 décisions d'irrecevabilité (annexes 25bis ou 26bis). 43 dossiers ont été clôturés sans objet.

5. En novembre 2006, 51 MENA ont été enregistrés à l'OE (33 garçons et 18 filles). 48 d'entre eux ont introduit une demande d'asile sur le territoire et 3 à la frontière. Un d'entre eux avait entre 0 et 5 ans, 2 avaient entre 6 et 10 ans, 12 avaient entre 11 et 15 ans, 12 avaient 16 ans et 24 avaient 17 ans. Parmi eux, 8 provenaient du Congo, 7 d'Afghanistan, 6 de Guinée, 5 d'Irak et du Cameroun.

6. Madame Vandekerckhove se réfère aux chiffres donnés le mois dernier concernant le nombre de demandes de protection subsidiaire introduites auprès des Communes. Elle s'étonne de la différence entre le nombre de demandes introduites auprès de communes néerlandophones (plus de 300) et celles introduites auprès de communes francophones (plus de 100). Monsieur Bienfait explique que la majorité des décisions contenant des clauses de non retour actuelles (CNR) sont des décisions en néerlandais (car la Serbie-Monténégro, l'Irak, le Darfour, l'Erythrée sont en général traités par les sections néerlandophones). Monsieur Pleysier confirme que dans la mesure du possible, le dispatching attribue aux francophones (souvent des Africains) des lieux d'hébergement dans la partie francophone du pays. La langue de la procédure a donc une influence sur la localisation des candidats réfugiés, mais ce principe n'est pas absolu. Monsieur Geysen ajoute que les demandeurs d'asile peuvent choisir la langue de la procédure s'ils connaissent cette langue. S'ils demandent l'assistance d'un interprète, c'est l'OE qui déterminera la langue de la procédure en fonction de la disponibilité des interprètes et de l'organisation interne du Bureau R. Monsieur Geysen souligne qu'un tiers des demandes introduites à la commune ont été déclarées irrecevables, en l'absence de CNR dans la décision des intéressés. Une centaine de demandes ont été déclarées recevables (dans de nombreux cas, l'OE doit encore procéder à la prise d'empreintes, en l'absence de documents d'identité). 65 titres de séjours ont été délivrés (23 définitifs car la demande d'asile avait été introduite il y a plus de 5 ans et 42 temporaires) A la question de Monsieur Somers, Monsieur Geysen répond que la mention « protection subsidiaire » figure sur les CIRE.

7. Madame De Clynsen demande combien de « clauses similaires à des CNR » ont été prises en considération par les Communes. Monsieur Bienfait rappelle qu'il s'agit de CNR prises au fond par le CGRA. Monsieur Geysen explique que 12 cas ont été transmis aux Communes mais que ces demandes sont gelées en attente de la décision de la CPRR.

8. Madame Houben demande si l'OE va modifier sa jurisprudence en matière de protection subsidiaire suite à la suspensions de plusieurs 13 quater ordonnée par le Conseil d'Etat.

Monsieur Geysen répond que dans les trois cas dans lesquels la suspension a été ordonnée, l'OE prendra vraisemblablement une 26 bis. Les autres décisions de refus de prises en considération ne seront pas retirées. Madame De Clynsen demande la répartition des 13 quater par nationalité, ce qui permettrait d'évaluer le sort des demandes de protection subsidiaire. Monsieur Geysen va se les procurer auprès du Service informatique.

Communication du CGRA (Monsieur Bienfait)

9. Monsieur Bienfait communique qu'en novembre 2006, 807 décisions ont été prises : 542 en recevabilité, dont 275 décisions de procéder à un examen ultérieur et 265 au fond, dont 103 reconnaissances du statut de réfugié et 3 octrois de la PS (2 Irakiens, sur base de l'article 15c et 1 Erythréen, 15b). Ces chiffres ne représentent pas le travail réellement effectué au CGRA le mois dernier puisqu'à partir de mi-novembre, le CGRA n'a pas motivé de décision de refus d'octroi de la qualité de réfugié, de la PS ou des deux. Les 89 décisions de refus et les 3 décisions d'octroi de la PS ont donc été prises avant mi-novembre. Vu ce nombre très bas de décisions notifiées, l'arriéré du CGRA a augmenté à 5.948 dossiers au 1^{er} décembre. En décembre, il n'y aura également pas de notification des décisions au fond.

10. 16 candidats se sont présentés au poste d'Adjoint néerlandophone au Commissaire général. La procédure de sélection devrait être rapidement clôturée.

11. Madame Lejeune expose le cas d'une Nigériane, ancienne victime de la traite des êtres humains, ayant demeuré 7 mois en Belgique sous ce statut, accueillie en centre spécialisé. Les faits qu'elle invoque ont été jugés trop anciens mais elle fait état de menaces actuelles. Sa situation entre-t-elle dans le champ d'application de la PS ? Monsieur Bienfait répond que ces situations doivent s'analyser de manière individuelle. Il faut vérifier si cette personne pouvait faire appel à la protection de ses autorités et s'il existe pour elle une alternative de fuite interne. En fonction du contexte social du pays d'origine, ce genre de situation pourrait tomber dans le champ d'application de la PS ou de la Convention de Genève de 1951.

Communication de la CPRR (Monsieur Huys)

12. Monsieur Huys communique qu'en octobre 2006, la CPRR a pris 14 décisions de reconnaissance (6 Russes et 4 Congolais) et 178 décisions de refus (concernant 40 Congolais, 40 Népalais, 16 Rwandais, 14 Camerounais et 12 Iraniens).

13. En novembre 2006, 329 recours ont été introduits à la CPRR (147 devant les chambres néerlandophones et 172 devant les chambres francophones). 474 décisions ont été prises par la CPRR en novembre 2006 (127 par les chambres néerlandophones et 347 par les chambres francophones). Les audiences selon la nouvelle procédure commenceront en février.

14. Madame Houben demande si la lettre informant les demandeurs d'asile du passage à la procédure écrite et leur demandant de compléter leur dossier a déjà été envoyée et si cette lettre est également envoyée aux avocats. Monsieur Huys confirme que la lettre sera bien envoyée aux avocats. La lettre en néerlandais n'est pas similaire à celle en français, qui a la forme d'un questionnaire. La CPRR ne souhaite pas en diffuser de copie pour éviter que les candidats réfugiés n'y répondent avant de l'avoir reçue.

15. Madame Maes demande si un nouveau Président a été désigné. Monsieur Huys répond que ce n'est pas encore le cas.

Communication de l'OIM (Monsieur Halimi)

16. Au mois de novembre, 224 retours ont été organisés dans le cadre du programme REAB, principalement vers le Brésil (23), l'Arménie (21), l'Ukraine, la Moldavie et la Russie (19).

Communication du Fedasil (Monsieur Pleysier)

17. Monsieur Pleysier distribue les statistiques du mois de novembre 2006 et un communiqué de presse de Fedasil concernant la fermeture du centre d'Arlon. En novembre 2006, 930 personnes se sont présentées au dispatching (1273 en septembre 2006). 1950 places sont actuellement disponibles, ce qui constitue une légère baisse. Le taux d'occupation est de 80,1%. Pour une fois, le nombre de personnes en procédure au Conseil d'Etat est en légère baisse. Le nombre de mineurs illégaux avec leur famille dans les centres fédéraux reste stables (812 personnes, soit 20 % de la population des centres fédéraux). A l'avenir, la Croix-Rouge et la Rode Kruis accueilleront également cette catégorie de personnes car la présence d'un nombre important d'illégaux devient difficile à gérer pour les centres fédéraux. A cette fin, il sera établi un avenant à la convention conclue entre le Ministre et Rode Kruis/Croix-Rouge. Le taux d'occupation des structures d'accueil pour MENA était stable également.

18. Le transfert des personnes qui sont depuis longtemps accueillies dans un centre d'accueil vers des ILA se poursuit. Le départ effectif des personnes qui résident depuis plus de deux ans en centres d'accueil prendra place en janvier et devra être terminé pour le 12 janvier. Fedasil négocie actuellement avec les couples de CPAS pour que des ILA transforment des places « familles » en places individuelles.

19. La nouvelle loi sur l'accueil a été approuvée par la Chambre. L'A.R. d'application est en préparation et devrait être finalisé fin mars.

20. L'application des nouvelles normes d'infrastructures a eu comme conséquence la fermeture du centre d'accueil d'Arlon d'une capacité de 75 places, qui n'aurait pu accueillir que 62 personnes en fonction de ces nouvelles règles. Le centre d'Arlon n'aurait dès lors plus été rentable vu la présence nécessaire de deux membres du personnel durant la nuit. Le personnel a reçu un préavis qui court jusqu'en juin 2007. Si à cette date des membres du personnel n'ont pas trouvé de nouvel emploi, ils auront la possibilité de travailler dans d'autres centres du réseau (le centre de Virton se trouve à 30 km, les autres centres à environ 100 km). Fedasil négocie avec le bourgmestre d'Arlon quant à la nouvelle affectation du bâtiment et les éventuelles opportunités d'emploi qu'elle pourrait présenter ou le personnel du centre).

21. Monsieur Schrauben explique que le Ministre voudrait voir les dortoirs supprimés et remplacés par des structures individuelles pour un maximum de 6 personnes. (Ce qui constitue la norme actuelle, qui n'est pas définitive). Par exemple, il n'y a plus de dortoirs au Petit Château, mais des chambrettes. Est-ce suffisant ? La tendance est d'accorder des chambres à part aux isolés et plus d'autonomie aux familles (cuisines, TV et sanitaires privés). Il n'y a cependant pas de planning pour transformer les dortoirs qui sont gardés en réserve en cas d'augmentation du taux d'occupation. La base militaire de Lombardsijde est également gardée en réserve pour l'accueil d'urgence.

22. Monsieur Pleysier communique qu'à partir de février 2007, une cellule médicale s'occupera du paiement des factures médicales des personnes qui ne se rendent pas dans le centre qui leur a été désigné (No Show). Les faits médicaux de ces personnes sont pris en charge par les CPAS si elles sont illégales et par les centres d'accueil fédéraux, de la Croix-Rouge ou de Rode Kruis s'il s'agit de candidats réfugiés. La liste des soins remboursés par Fedasil sera la liste de l'INAMI adaptée (certains soins y sont retranchés, d'autres ajoutés). Cette liste sera communiquée dès sa finalisation. Madame Vastmans demande si les « No show » pourront bénéficier des mêmes soins que les personnes accueillies en centres. Monsieur Pleysier répond par l'affirmative, en précisant que les centres d'accueil appliqueront parfois cette liste avec plus de souplesse. Monsieur Somers demande si cette liste est appliquée dans le cadre de la nouvelle loi sur l'accueil. Monsieur Pleysier rappelle que son objectif est de définir ce qui est remboursé et ce qui ne l'est pas. Il propose de se renseigner sur la base légale ou réglementaire de la liste. Les partenaires sont invités à faire des remarques quant au contenu de cette liste, qui sera annexée à l'AR avant le 15 décembre, auprès de bieke.machiels@fedasil.be ou de patrick.spinnoy@dofi.fgov.be.

23. A Fedasil comme dans les autres parastataux, les différentes fonctions du Comité de Direction ont été transformées en mandats de 6 ans. Le poste de Directeur Général est donc à pourvoir, via une procédure menée par le Selor.

24. Madame Lejeune demande si la mise en œuvre de l'accueil des MENA à la frontière (à NOH et Steenokkerzeel) tel que prévu par la nouvelle loi sur l'accueil dépend de l'adoption d'un A.R. en mars. Monsieur Pleysier répond que la rédaction de cet A.R. est déjà bien avancée et va se renseigner sur la date de son entrée en vigueur. Madame Lejeune demande si des aménagements matériels (ailes fermées) de ces deux centres sont prévus. Monsieur Pleysier explique qu'il n'y aura pas de tels aménagements car Fedasil ne peut appliquer la contrainte.

Communication du CIRE

25. Madame De Clynsen communique que le CIRE et Amnesty international organisent une matinée de réflexion sur la dégradation des droits de l'homme en Iran. Elle se tiendra le 15 décembre à l'ULB, avec la participation du Vice-président de la FIDH, une journaliste de la RTBF et un professeur de l'ULB.

Divers

26. Monsieur Beys demande aux instances si elles organiseront une permanence entre Noël et Nouvel An. Monsieur Geysen répond que l'OE sera ouvert du mercredi au vendredi mais il y aura moins d'interviews et de décisions qu'en temps normal. Le CGRA sera fermé mais une permanence sera organisée. La même situation prévaut pour la CPRR.

Monsieur Pleysier explique que le dispatching fonctionnera, qu'il y aura une baisse d'activité dans les centres et aucun transfert vers les ILA où beaucoup de travailleurs sociaux seront en congé.

Les prochaines réunions de contact auront lieu les mardis 9 janvier, 13 février, 13 mars, 10 avril, 8 mai et 12 juin au siège de Fedasil, Rue des Chartreux, 19-21, 1000 Bruxelles.